

TOTALITARISME OU DEMOCRATIE? L'HEURE DES CHOIX!

“L'action corporative se cantonne sur le terrain bourgeois, elle n'est pas forcément socialiste... C'est au gouvernement, c'est-à-dire au coeur qu'il faut frapper. L'action parlementaire est le principe socialiste par excellence. Il n'y a pas de place ici pour ses ennemis. Ce n'est pas par l'action corporative qu'il faut attendre la prise de possession des moyens de production. Il faut d'abord prendre le gouvernement qui monte la garde autour de la classe capitaliste. Ailleurs il n'y a que mystification, il y a plus, il y a trahison”.

Jules GUESDE - 7juillet 1896 - Congrès de Londres - 2ème Internationale

Roger SANDRI, dont nous reproduisons un article en page 2, a, entre autres qualités, celle de la clarté. Il remet effectivement «*les pendules à l'heure*» lorsqu'il affirme que: «*le syndicat n'est pas un corps intermédiaire comme peut l'être un parti politique*».

Et je ne peux être que pleinement d'accord avec lui lorsqu'il ajoute: «*le syndicat est l'organisation de la classe ouvrière par excellence, par nature, par définition*».

Le problème n'est pas nouveau et, déjà, en 1905, la résolution de compromis adoptée et connue sous le nom de «Charte d'Amiens» pose le problème d'une manière tout à fait claire: «*En ce qui concerne les individus, le congrès affirme l'entière liberté pour le syndiqué de participer, en dehors du groupement corporatif à telle forme de lutte correspondant à sa conception philosophique ou politique, se bornant à lui demander, en réciprocité, de ne pas intraduire dans le syndicat les opinions qu'il professe au dehors*».

Bien entendu, chacun demeure libre de ses choix Parti ou syndicat? Cependant je peux affirmer avec certitude, par exemple, que Jouhaux et Bothereau, avaient fait le leur celui de la vieille CGT libre et indépendante, et ce, au moment même où certains n'hésitaient pas à se proclamer «*parti ouvrier*», voire même, pour le PCF... «*seul parti de la classe ouvrière*».

Il est nécessaire de clarifier la situation. Chacun a le droit de savoir qui est quoi et se doit savoir gré à Roger de «*remettre les pendules à l'heure*». Contrairement à l'opinion de Jules Guesde, les syndicats que les travailleurs eux-mêmes ont construit pour la défense de leurs «*intérêts particuliers*» demeurent leurs seuls représentants légitimes et s'il est exact que les partis peuvent servir de «*corps intermédiaires*» entre le Peuple et l'état ils demeurent, malgré tout, un instrument au service de l'état chargé du maintien de l'ordre existant!

L'histoire nous a appris, parfois tragiquement, la différence entre démocratie politique et système totalitaire. Souvenons-nous également que tout régime totalitaire a besoin du «*syndicat et du parti unique*». De ce point de vue, il nous faut reconnaître que les néo-staliniens de la C.G.T. demeurent fidèles au «*stalinisme*» et au «*compromis historique*» en inventant le pseudo «*syndicalisme rassemblé*». Rappelons, toutefois à Thibault, qu'il ne suffit pas de vouloir pour pouvoir et, ne lui en déplaise, la C.G.T.F.O est bien vivante et demeure fidèle à ses origines.

Mais ne nous y trompons pas, il s'agit certes en premier lieu de la défense des intérêts de la classe ouvrière mais, aussi et surtout d'un choix décisif démocratie politique ou totalitarisme...

EN FRANCE ET DANS LE MONDE !

Alexandre HEBERT

Remettre les pendules à l'heure

(Informations Ouvrières N°45 7/13 Mai 2009)

La crise économique et sociale frappant le monde entier n'est pas un événement fortuit. En se rapportant à tous les écrits publiés par Informations Ouvrières comme dans d'autres publications, tout ce qui était prévu par nos camarades se traduit aujourd'hui dans les faits. Les contradictions du système capitaliste ne datent pas d'hier. Tout son développement historique est marqué par des «*crises*», par les solutions tragiques qu'elles produisent, de la guerre au totalitarisme le plus barbare. Dans la période contemporaine de l'après guerre, la séquence quasi révolutionnaire qui succédera au dernier conflit mondial sera vite étouffée en raison de la démission des directions politiques inféodées au stalinisme.

Le compromis historique, le polycentrisme, produit de la coexistence pacifique, produira tous ses effets, notamment en Italie, marquée par la présence du parti communiste omniprésent et qui servira de modèle à la nouvelle politique européenne.

Dans cette projection, la Confédération des confédérations, unissant la C.G.I.L. , la C.I.S.L. et l'U.I.L., sera le prolongement syndical à la nouvelle politique de collaboration de classes. Avec ce compromis historique, l'idéologie communautariste tire amplement son épingle du jeu.

On peut se reporter aux thèses françaises néo-chrétiennes «*de gauche*» sur l'autogestion, version moderne d'un corporatisme aspirant à l'association du capital et du travail.

A partir de 1989, avec la fin du système soviétique, la mondialisation reprend à son compte les thèses associatives.

De façon parcellaire, l'entreprise, lieu de base communautaire, deviendra la nouvelle cellule de base de la société, tendant à effacer les antagonismes. Dans cette projection, le CNPF se transforme en MEDEF, mouvement des entreprises. L'ensemble des rapports sociaux passe désormais par l'entreprise, au nom de la «*démocratie participative, économique et sociale*». De la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, de l'entreprise citoyenne à la responsabilité sociale des entreprises, tout y passe. Avec la crise, tous ces sophismes se trouvent balayés comme fétus de paille. Les intérêts de classes, et en premier lieu, ceux des capitalistes, reprennent leur place. Au grand étonnement de certains observateurs, la réalité sociale éclate au grand jour, souvent dans la forme naturelle et brutale.

Les salariés en premier, parfois de façon inconsciente, subissent et vivent directement les effets tragiques de cette lutte de classes qui leur est imposée. Dans ce contexte qui renoue avec ce que j'ai connu et vécu dans ma jeunesse, m'intégrant moi-même dans l'action avec ce que m'avaient transmis mes anciens camarades, l'histoire se répète une fois encore, avec d'un côté les exploités et de l'autre les exploités.

Le syndicalisme, lieu privilégié de l'action ouvrière, doit retrouver toute sa place, en refusant toute forme d'accompagnement de la crise, en rappelant sa fonction historique de «*contestation permanente*» à l'égard d'un système qui ne peut conduire qu'à la misère et à la barbarie.

Optimiste par tempérament, je constate que les pendules se remettent tranquillement à l'heure. C'est bien ainsi, car il y aurait grand danger à vouloir faire tourner de l'histoire à l'envers.

Roger Sandri

Refuser un état de fait...

Même si l'histoire ne se répète pas sous les mêmes formes, elle présente parfois des similitudes avec la situation présente. Nous ne sommes plus en 1894 au moment de la promulgation des lois scélérates mais il est bon de rappeler que le carcan voulu depuis de nombreuses années par le pouvoir politique afin de contrecarrer l'action du juge d'instruction nuit à l'espace de liberté et d'égalité qui devrait prévaloir par chacun de nous.

Il ne peut y avoir de démocratie, et notamment de démocratie politique, s'il y a restriction des libertés et tentatives de censure dans l'opinion publique.

La représentativité syndicale voulue par le couple réactionnaire Chéréque/Thibaut reflète aussi à plus d'un titre un aspect de ce problème qui vise à museler toute tentative de résistance en France face aux réformes voulues et soutenues par la classe politique dans son ensemble ainsi que dans l'Union Européenne. Sommes-nous en train de basculer vers un système totalitaire? Est-ce que le fait de penser autrement ne sera pas synonyme bientôt d'entrer dans la clandestinité en vue d'échapper aux camps d'internement?

Les dés ne sont pas encore jetés, la réalité est toute autre.

Les Unions Départementales de la C.G.T.F.0 dans leur majorité et certaines Fédérations refusent les processions consistant à aliéner notre liberté d'action; plus des deux tiers ont refusé de participer à un 1er Premier Mai commun voulu par le Bureau Confédéral.

On peut dire que dans la CGT-FO, c'est la condamnation sans appel du syndicalisme rassemblé.

Depuis des réformes portant atteinte au droit d'être soigné dignement (le budget global, le plan Juppé/Notat, l'enveloppe fermée, le projet de loi Bachelo...), Mr Claude Evin, au nom de la Fédération hospitalière soutient ouvertement cette orientation inique.

Refuser la représentativité syndicale, c'est refaire la jonction avec le corps médical pour défendre ce que nous avons de plus cher: notre vie.

Mats c'est aussi réfuter la pensée inique et ouvrir la perspective que, dans le cadre du pluralisme syndical, les conquêtes ouvrières puissent être garanties et améliorées.

Patrick Brossard

L'ANARCHO-SYNDICALISTE
Abonnement pour 20 n°: 30 euros
Abonnement de soutien: 40 euros
A verser à : ASSOCIATION DES GROUPES FERNAND PELLOUTIER
CCP NANTES: 9998 28 D
19, rue de l'Etang Bernard 44400 REZE
Imprimerie Spéciale de l'Anarcho-Syndicaliste
Directeur de publication A. HEBERT

REPRESENTATIVITE...

Essai de chronologie d'un piège

La question de la «représentativité syndicale», aujourd'hui d'une actualité brûlante, est l'aboutissement d'un long processus: c'est en décembre 2005 que le 1er ministre Villepin commandait à Hadas-Lebel un rapport sur le sujet, rendu en mai 2006, et qui entre autre préconisait de passer progressivement à un seuil de représentativité à 5%. Si beaucoup d'autres conclusions du rapport étaient condamnées par FO, ce seuil de 5% était considéré comme «*ne posant pas trop de problème sauf dans certaines branches*». Au rendu de ce rapport, Villepin saisissait le Conseil Economique et Social sur ce sujet et celui du «*dialogue social*» (objet lui du rapport Chertier). Début octobre 2006, le président Chirac se fendait d'un grand discours social devant la 3ème assemblée du pays.

Fin novembre, FO votait contre l'avis du CES, et Marie-Suzie Pungier, secrétaire confédérale, critiquait la démarche en ces termes: «*L'idée fixe selon laquelle la faiblesse du nombre d'adhérents mettait en cause leur légitimité et sécrétait de fait des accords contestables a servi de prétexte aux préconisations élaborées par Hadas-Lebel dans son scénario de transformation radicale*».

Entre temps, les choses avaient commencé à bouger. En janvier 2006, Thibault pour la CGT et Chérèque pour la CFDT avaient discuté ensemble et publiquement de «*l'avenir du syndicalisme*». Thibault raillant «*les records français: celui du nombre de syndicats nationaux (17) et celui du plus mauvais ratio syndiqués/salariés*». Chérèque lui rappelait que pour la CFDT les syndicats «*sont des corps intermédiaires entre l'Etat et les salariés*» à l'image du «*modèle social européen*». A noter qu'au même moment, Dermagne, président du CES, estimait que «*les syndicats doivent élargir l'unité*». De son côté, en mars 2006, le séillant président de l'UMP, un certain Nicolas Sarkozy, s'engageait «*à supprimer les critères de représentativité*». Bref, la pression montait sur cette question délicate. Peu de temps après son élection à la présidence de la République en mai 2007, Sarkozy recevait les secrétaires généraux des confédérations syndicales. FO ouvrait le bal le 25 mai. Sarkozy faisait part de son intention d'organiser des «*conférences tripartites*» sur plusieurs thèmes, dont celui de la représentativité. On imagine aisément un Sarkozy jubilant et confirmant la sombre perspective en la matière, à rebours des attentes face à son «*volontarisme politique*». L'espoir de le voir mettre à genou la CGT s'envolait. Sarkozy est un politicien, passé au ministère de l'Intérieur; autant dire qu'il dispose largement de quoi contrôler la CGT et la mettre au service de ses intérêts politiques. La contre-réforme du régime spécial de la SNCF n'en est-elle pas un exemple frappant ? Selon le «*Journal du dimanche*», Thibault est d'ailleurs le syndicaliste préféré de l'Elysée, devant Chérèque. Quoi qu'il en soit, le 19 juin 2007 les confédérations et le Medef poursuivaient la «*délibération sociale*» entamée fin octobre 2006. Les 3 «*groupes de travail*» avaient discuté, au cours de 21 réunions, des sujets arrêtés: assurance-chômage, garantie des parcours professionnels, contrat de travail. Il était alors décidé d'un commun accord d'ouvrir des négociations sur ces 3 thèmes.

En réalité sur 4 thèmes: en effet, à la demande expresse formulée à cette réunion par la confédération FO dans la foulée de l'entrevue avec Sarkozy, le thème de la représentativité était ajouté à la liste des négociations devant s'ouvrir.

On connaît la suite: entamée en janvier 2008, cette négociation patronat/syndicats débouchait sur la «*position commune*» Medef, Cgpm, CGT, CFDT qui servirait de base à la loi du 20 août 2008 bouleversant les règles de représentativité. Il est parfaitement clair, du moins avec le recul, que dès le départ le sujet était piégé pour la CGT-FO. Les dispositions hégémoniques de la CGT et de la CFDT étaient connues, et comme l'avait dit Jean-Claude Mailly «*avec Sarkozy, tout est possible*». Surtout le pire, du moins pour FO, et sans doute contrairement aux assurances données avant élection en privé. Certes dans ce cadre périlleux, et au nom d'un réformisme se réclamant du pragmatisme, on pouvait encore espérer trouver un accord avec le patronat sauvegardant la liberté syndicale.

Mais c'était sans compter avec la révélation en septembre 2007 de la «*caisse noire*» de l'UIMM, avec soupçons de financement occulte d'organisations syndicales, et la mise en cause de Gautier-Sauvagnac. L'UIMM, traditionnel interlocuteur social, favorable à la négociation et au paritarisme, et en ce sens interlocuteur privilégié de la réformiste CGT-FO, se trouvait très affaibli au sein du patronat, et le Medef de Parisot reprenait la haute main sur les négociations en cours ou à venir par l'intermédiaire de Cathy Kopp qui remplaçait au pied levé Gautier-Sauvagnac. Dès lors le sauvetage du dossier par la négociation apparaissait très compromis, même en donnant des gages, comme la signature controversée de l'accord dit de «*modernisation du marché du travail*» contre l'avis de la moitié de l'organisation et contre les résolutions de congrès.

Pour ma part j'avais indiqué au congrès confédéral à Lille, en 2007, que nous n'avions pas de place entre la CGT et la CFDT. Hélas, les faits auraient pu me donner tort...

La liberté ou la mort

Une citation d'Auguste Blanqui circule abondamment par courrier électronique depuis peu: *"Pour les prolétaires qui se laissent amuser par des promenades ridicules dans les rues, par des plantations d'arbres de la liberté, par des phrases sonores d'avocat, il y aura de l'eau bénite d'abord des injures ensuite, enfin de la mitraille, de la misère toujours"*. Rappel salutaire de *«l'enfermé»* qui ne craignait pas ses ennemis: Etat, patrons, clergé. Las, les travailleurs voient enfin le bout des processions imposées par les directions syndicales depuis le début de l'année. Au-delà du traînage de savates rituel et inoffensif, c'est aussi la fin, pour un temps que nous espérons long, de l'unité d'inaction, c'est-à-dire de l'unité tout court. Oui l'unité, et non l'unité d'action comme on a essayé de le faire croire, sinon pourquoi admettre (ou avouer) *«qu'après le 13 juin nous reprenons notre liberté»*? Le 13 juin pour les cathos, c'est la fête d'Antoine de Padoue, mort d'épuisement, patron des naufragés et des prisonniers, invoqué contre la stérilité et pour retrouver des objets perdus ou des choses oubliées. On voit à quoi sera consacrée cette ultime procession par ceux qui y participeront.

Ces 6 mois d'unité et de journées d'action prétendument contre les conséquences sociales de la *«crise»* auront eu au moins un mérite pour la CGT et la CFDT: dissimuler aux travailleurs l'entrée en application de la loi du 20 août 2008 dans ses dispositions liberticides sur la représentativité, et conduire une direction de la CGT-FO apeurée à suspendre le combat politique au grand jour contre cette loi issue de la position commune Medef, Cgpm, Cgt, Cfdt. Il aurait été en effet difficile d'expliquer aux travailleurs qu'on avait un combat commun à mener avec les salauds et les traîtres qui avaient inspiré cette loi!

N'écouter qu'elle-même et s'épargnant le débat, ce qui a tendance à se répéter depuis quelques temps, la direction FO a fait le mauvais choix, espérant la vie sauve en échange de l'unité. Affirmer que *«si on sortait de l'unité d'action on se ferait cogner dessus»*, c'est illustrer de manière grotesque une méconnaissance de la réalité quotidienne du terrain: comme si pendant ces 6 mois cela avait été la lune de miel avec la CGT et la CFDT! Au contraire, avec leur loi, ils profitent de l'unité d'action pour essayer de nous éliminer sans bruit!

La direction FO avait dans l'organisation des soutiens puissants en faveur de l'unité d'action: principalement les structures professionnelles qui - ironie du sort - répugnent dans leurs secteurs à l'unité d'action et pratiquent un isolement farouche. Les rôles à contre emploi sont souvent saisissants... C'est vrai cependant que la référence avait changé: si depuis Bothereau *«notre isolement nous protégeait»*, depuis 4-5 ans on considère parait-il avenue du Maine que *«notre isolement protégeait les autres»*, renversement qui expliquait les rapprochements et pouvait justifier par avance la marche à l'unité. Quoi qu'il en soit, puisque nous sommes désormais dispensés d'unité, c'est le moment de reprendre le combat sans répit contre les nouvelles règles de représentativité. C'est le premier des combats, la mère des batailles, et il faut tout y sacrifier si besoin. Sinon, dans 4 ans, l'oeuvre destructrice sera accomplie: dans la plupart des branches professionnelles, la CGT-FO n'atteindra pas le seuil de 10% de représentativité. Dès lors les conventions collectives si difficilement élaborées et améliorées seront en danger grave et imminent.

La perte de représentativité légale dans les branches affaiblirait considérablement les fédérations professionnelles, certaines disparaîtraient ou devraient être fondues dans des ensembles plus grands et inefficaces. Mais les prérogatives attachées à la représentativité dans les branches seraient perdues. Heureusement, si un tel cas de figure devait se produire, il resterait à l'organisation une base solide d'implantation: les unions départementales. En effet celles-ci ne sont pas soumises aux mêmes contraintes. Raison de plus d'ailleurs pour ne pas s'aventurer dans une régionalisation des structures pour être *«moderne»*, et raison suffisante pour garder son sang-froid et ne pas enterrer d'avance la CGT-FO. Le combat et la résistance contre la loi du 20 août 2008 passent évidemment par une bataille électorale dans les entreprises. Mais, au-delà des ennuis et des déboires subséquents, cela ne suffira pas de toute façon à atteindre le seuil de représentativité légale dans de très nombreuses branches. Il faut donc amener l'ennemi sur le champ de bataille où il est vulnérable: le champ politique au sens syndical, et lui livrer bataille.

Il faut expliquer aux travailleurs, et avant tout aux syndiqués, que cette loi entrave la liberté syndicale: elle soumet la désignation des délégués du syndicat au vote des non-syndiqués, ce qui revient à mettre fin à la liberté de comportement du syndicat. Et deuxièmement que ce n'est pas parce que la loi existe qu'on ne peut plus la combattre: on n'est quand même pas obligés d'être légalistes quand la loi est contraire aux intérêts de la classe!

Tous les moyens de propagande et d'intervention devraient être mobilisés dans cet objectif. Il ne s'agit pas de revendiquer une protection particulière ou un privilège, mais de revendiquer la liberté d'organisation et de représentation des travailleurs. Si nous n'avons pas le courage de mener cette bataille, si nous y préférons les sempiternels atermoiements et les petits arrangements, la liberté syndicale dans ce pays ne serait bientôt plus qu'un souvenir.

Yann Perrotte